

**LEGISLATION DU TRAVAIL
ET
INSTRUCTION CIVIQUE**

I - LEGISLATION DU TRAVAIL

13 points

SITUATION :

Entreprise X....
25, rue Y.....
92100 - LAIN

Lain, le 01.02.01

Mme Carole DUPONT
7, rue J. Ferry
92100 - BARY

Direction du personnel
Recommandée AR

Madame,

Suite à notre entretien de vendredi dernier consécutif à la lettre recommandée que nous vous avons adressée, nous vous confirmons que la réorganisation de nos services, pour raison économique, nous contraint à vous notifier votre licenciement à compter du 31 mars 2001.

Compte tenu de vos 15 années d'ancienneté, vous êtes dispensée de l'exécution du « délai-congé » et pourrez, dès ce jour, percevoir vos salaires de février et mars, vos indemnités de congés payés ainsi que l'indemnité de licenciement prévue par la convention collective de 1988. Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Monsieur DURAND,
Directeur du personnel,

1 ° Citer l'auteur de cette lettre :

| | | | |
|---|-------------|-----------------|------------|
| Groupement inter-académique II | | Session 2003 | |
| B.P. : ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE | | | |
| Epreuve : U35 – LEGISLATION DU TRAVAIL ET INSTRUCTION CIVIQUE | | | |
| Type : SUJET | Durée : 1 h | Coefficient : 1 | Page : 1/4 |

2) Citer la précaution à prendre pour s'assurer que le destinataire recevra cette lettre :

-

3) Indiquer l'objet de cette lettre :

4) Enumérer les 3 documents que l'entreprise remettra au salarié le jour de son départ :

-

-

-

5) Donner la définition du délai-congé (ou délai de préavis).

Indiquer comment est fixée sa durée et son intérêt pour le salarié :

6) Citer une cause de licenciement autre qu'économique et donner 2 exemples :

-

-

| | | | |
|---|--------------|-----------------|------------|
| Groupement inter-académique II | Session 2003 | | |
| B.P. : ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE | | | |
| Epreuve : U35 – LEGISLATION DU TRAVAIL ET INSTRUCTION CIVIQUE | | | |
| Type : SUJET | Durée : 1 h | Coefficient : 1 | Page : 2/4 |

7) Mme DUPONT recevra une indemnité de licenciement conformément à la convention collective qui lui est applicable.

a) Préciser quels sont les signataires d'une convention collective :

-

-

b) Indiquer l'intérêt d'une convention collective pour un salarié par rapport à la loi.

8) Indiquer si le certificat de travail (document ci-dessous) est conforme à la loi. Justifier la réponse.

Je soussigné Monsieur DURAND, Directeur du personnel de l'entreprise X, dont le siège social est situé . 25, rue Y..., 92100 LAIN, certifie que Mme Carole DUPONT, domiciliée 7, rue J Ferry 92100 BARY, a été employée dans notre Institut, en qualité d'esthéticienne.

Elle a été licenciée pour raison économique et quitte l'entreprise, libre de tout engagement.

Fait à Lain, le 31.03.01
Pour valoir ce que de droit.

Réponse :

| | | | |
|---|--------------|-----------------|------------|
| Groupement inter-académique II | Session 2003 | | |
| B.P. : ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE | | | |
| Epreuve : U35 – LEGISLATION DU TRAVAIL ET INSTRUCTION CIVIQUE | | | |
| Type : SUJET | Durée : 1 h | Coefficient : 1 | Page : 3/4 |

II – INSTRUCTION CIVIQUE

7 pts

En Septembre 2000, les français ont voté pour le « quinquennat ».

1) Donner la signification du terme « quinquennat » :

2) Citer trois attributions du Président de la République :

-

-

-

3) Donner la définition du référendum :

4) Enoncer les conditions auxquelles il faut satisfaire pour voter :
(4 réponses attendues).

-

-

-

-

| | | | |
|---|--------------|-----------------|------------|
| Groupement inter-académique II | Session 2003 | | |
| B.P. : ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE | | | |
| Epreuve : U35 – LEGISLATION DU TRAVAIL ET INSTRUCTION CIVIQUE | | | |
| Type : SUJET | Durée : 1 h | Coefficient : 1 | Page : 4/4 |